

# Agriculture

ÉTUDE DE CAS | MAI 2024

## LE MOUTON

**POURQUOI FAUT-IL  
DES MESURES MIROIRS  
POUR PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ  
ET LES AGRICULTEURS ?**



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



*Institut Veblen*  
pour les réformes  
économiques



**interbev**  
INTERPROFESSION  
BÉTAIL & VIANDE



# SOMMAIRE

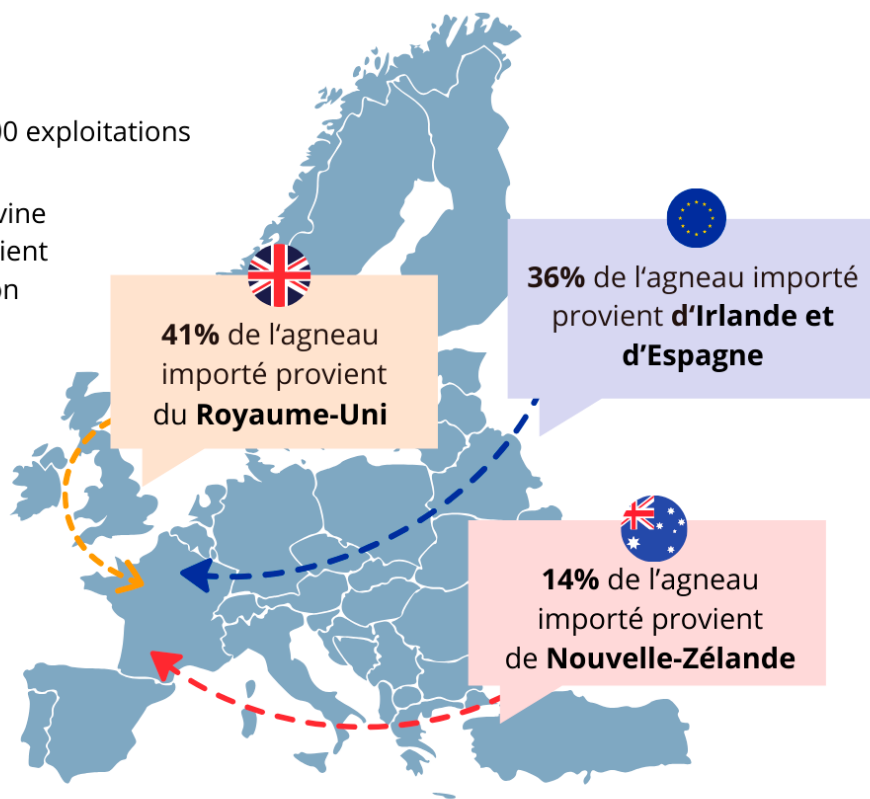
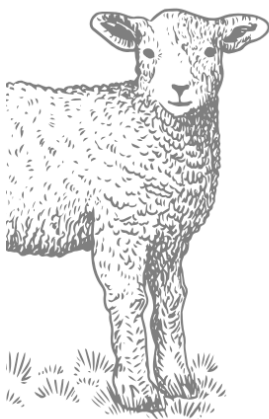


.....	
PRODUCTION MONDIALE	5
.....	
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE	6
.....	
PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE	8
.....	
CONTEXTE COMMERCIAL/SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	12
.....	
ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES ENTRE L'UE ET L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZÉLANDE	14
.....	
ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE	16

# L'AGNEAU

**La filière en France :** 65 000 exploitations

La France est le 1er pays consommateur de viande ovine dans l'UE. Environ **50%** provient d'élevages français et environ **50%** est importée.



## Pratiques de production & distorsion de concurrence



Australie

- 3eme pays d'import dans l'UE
- accord de commerce en cours de négociation

**Pratique du mulesing :**  
coupe de la queue et castration à vif



**Mulesing interdit en UE**



Europe

**Recours à des antibiotiques** activateurs de croissance



**Pratique interdite** depuis 2006

**Traçabilité** limitée et inégalement appliquée



**Traçabilité individuelle** de la naissance (avant 6 mois) à l'abattage

**Transport des animaux :**  
28h sans eau, sans pause et sans nourriture



**Transport des animaux :**  
9h maximum sans arrêt

## Distorsion de concurrence en France :



France

**Des coûts de production**  
+ élevés







La domestication du mouton aurait eu lieu dans le Moyen Orient actuel et son introduction en Europe daterait d'environ 7000 ans avant J.C. L'élevage ovin s'est ensuite étendu aux pays de l'hémisphère Sud, et notamment en Océanie où les grands espaces libres offrent un sol et un climat favorables.

D'abord élevés pour leur lait, la fabrication de fromages et leur laine, qui est la fibre d'origine animale la plus utilisée, les ovins sont depuis le XXI<sup>e</sup> siècle surtout élevés pour la production de viande.

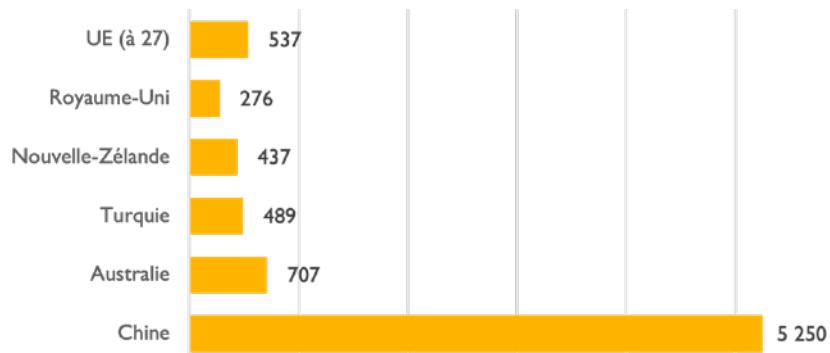
La viande ovine est un ingrédient important dans plusieurs cuisines méditerranéennes, en particulier dans de nombreux repas de fêtes religieuses.

## PRODUCTION MONDIALE

La Nouvelle-Zélande et l'Australie sont les principaux pays producteurs et exportateurs de viande ovine. On compte de nombreux importateurs significatifs, notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, aux Etats-Unis ou dans l'UE. La Chine est le 1<sup>er</sup> importateur mondial de viande ovine et sa seule demande peut, comme pour la viande bovine, bousculer les flux mondiaux, en particulier pour la Nouvelle-Zélande qui en est très dépendante.

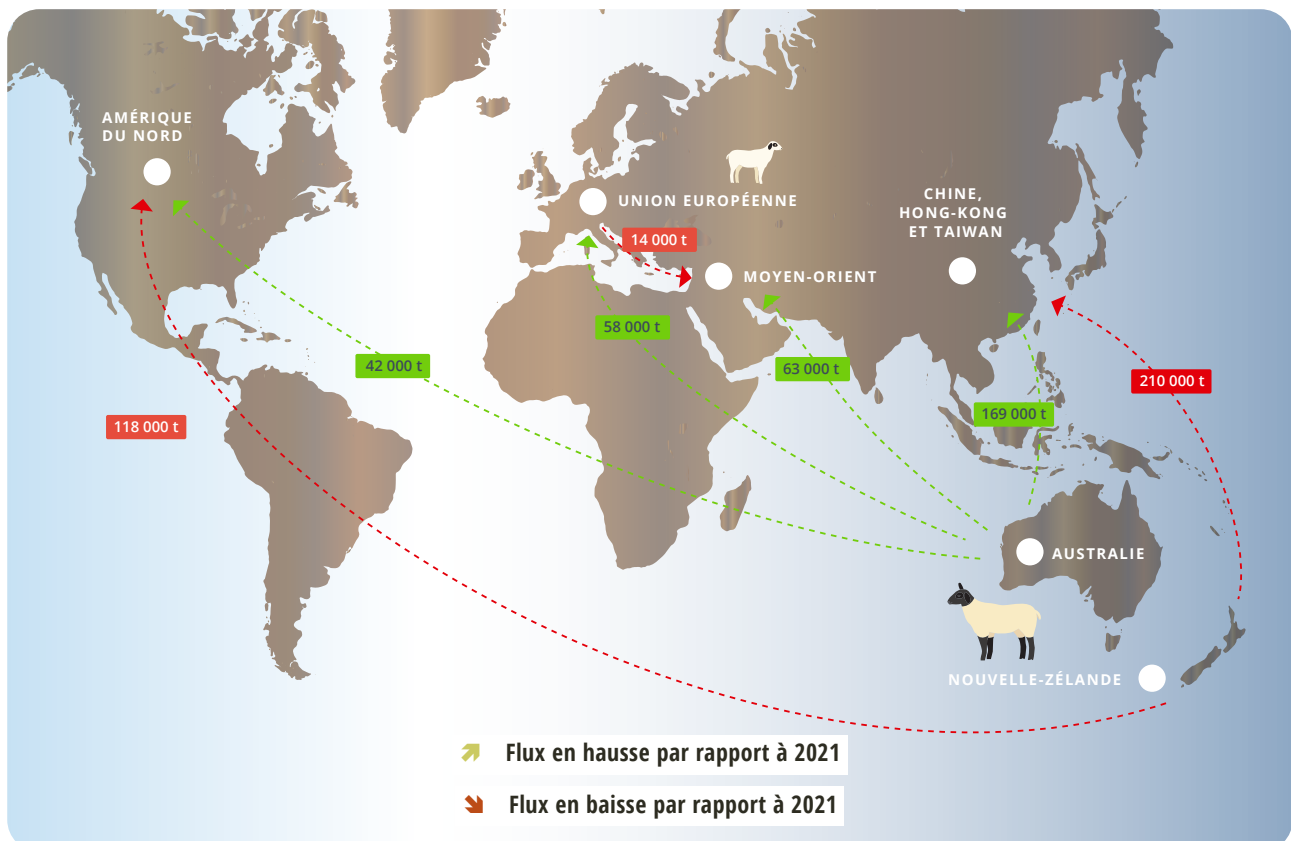
### PRINCIPAUX PRODUCTEURS MONDIAUX DE VIANDE OVINE EN 2022

Source : GEB/IDELE



### PRINCIPAUX FLUX D'EXPORT ET D'IMPORT DE VIANDE OVINE DANS LE MONDE EN 2022 ET ÉVOLUTION DE CES FLUX PAR RAPPORT À 2021

Source : GEB/IDELE



# PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN EUROPE

Avec des effectifs de brebis et agnelles saillies de 46 millions de têtes en 2022<sup>1</sup>, le cheptel ovin de l'UE est conséquent. **Mais il a reculé au fil des années, en raison notamment de l'ouverture du marché communautaire aux importations des pays tiers et du recul de la consommation.** L'UE reste ainsi un importateur net de viande ovine (y compris post-Brexit).

**Le taux d'auto-apvisionnement pour la viande ovine de l'Union européenne était de 85% en moyenne entre 2020 et 2022.**



## Qu'est-ce qu'est le taux d'autosuffisance ?

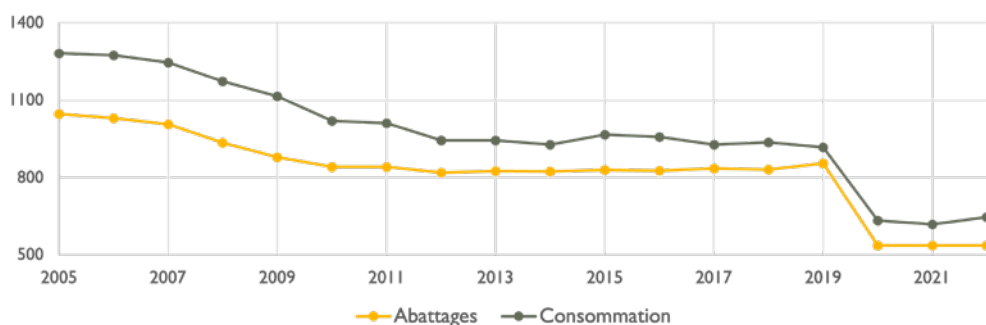
Le taux d'autosuffisance permet de comparer les importations de l'UE ou d'un État membre avec la production de l'UE ou de l'État membre et les exportations vers les pays tiers. Cet indicateur s'appuie sur la comparaison entre la production et la consommation apparente, c'est-à-dire la production et les importations cumulées amputées des exportations.\*

$$\text{TAUX D'AUTOSUFFISANCE} = \frac{\text{Production}}{\text{consommation apparente (production + import - export)}} \times 100$$

\* Agriculture stratégies, Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ? 2023.

## PRODUCTION ET CONSOMMATION DE VIANDE OVINE DANS L'UNION EUROPÉENNE ENTRE 2005 ET 2022

Source : GEB/IDELE



La Nouvelle-Zélande, et dans une moindre mesure l'Australie, fournissaient jusqu'à il y a peu l'essentiel des importations européennes. **Depuis le Brexit, le Royaume-Uni est le 1<sup>er</sup> fournisseur tiers du marché communautaire.** En 2022, il a ainsi fourni 52% des volumes totaux importés par l'UE, devant la Nouvelle-Zélande (40% des volumes), l'Australie et l'Amérique du Sud.

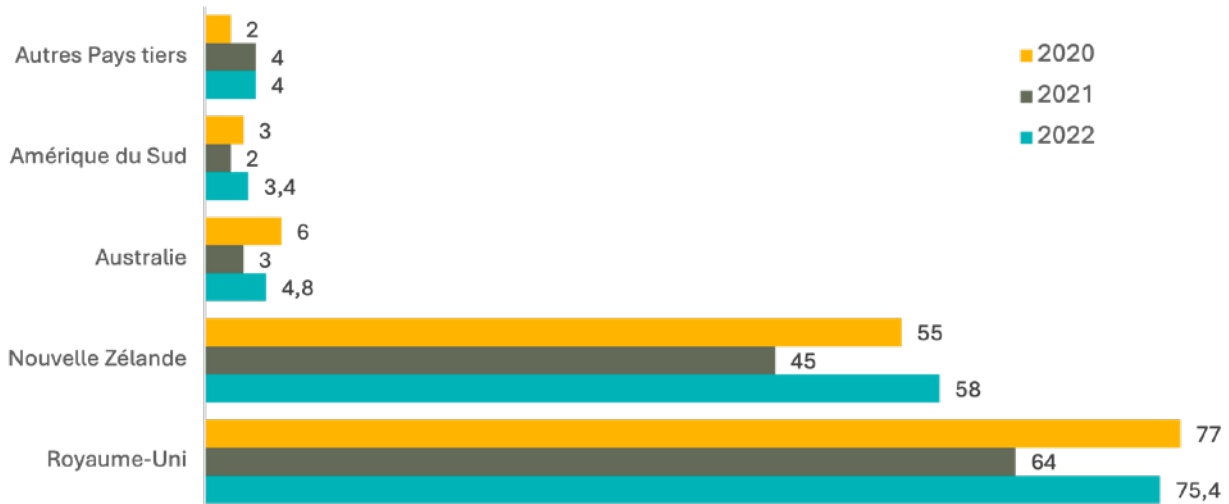
La Nouvelle-Zélande dispose d'un important contingent tarifaire mais qu'elle ne remplit pas à ce jour, contrairement à l'Australie (voir chapitre sur le contexte commercial). **L'Australie est, par ailleurs, le plus grand pays exportateur de laine au monde,** avec une production de 345 millions de kilos de laine brute par an. Cette laine issue de moutons de race Mérinos est très bien valorisée vers les marchés chinois et japonais.

1 - Source : Eurostat

La viande de mouton est donc considérée comme un sous-produit issu de ces filières, contrairement au système de production européen où le mouton reste la production rentière, en valorisant des viandes de qualité, et en étalant la production dans le temps afin de répondre à la demande .

#### IMPORTATIONS EUROPÉENNES DE VIANDE OVINE SELON L'ORIGINE EN 2020, 2021 ET 2022

Source : GEB/IDELE

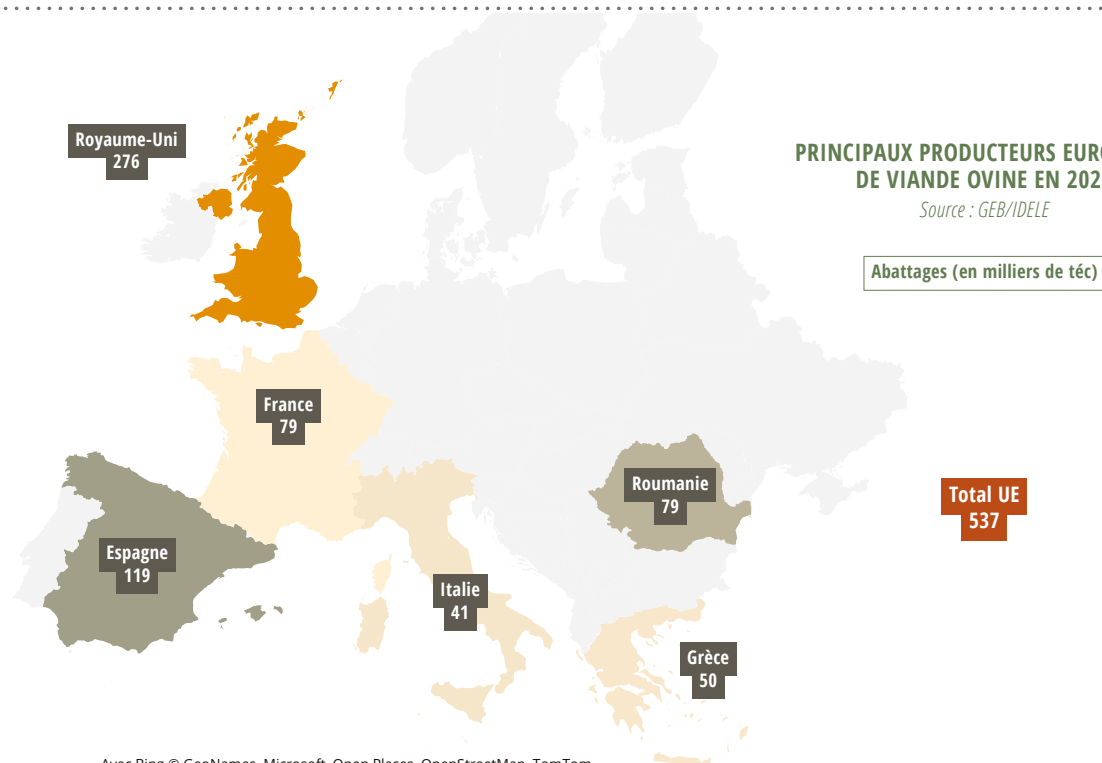


Depuis le Brexit, les principaux producteurs européens sont l'Espagne, la France, la Roumanie suivis par l'Irlande et la Grèce.

#### PRINCIPAUX PRODUCTEURS EUROPÉENS DE VIANDE OVINE EN 2022

Source : GEB/IDELE

Abattages (en milliers de téc)





# PRODUCTION, IMPORT ET CONSOMMATION EN FRANCE

La France produit environ 80 000 tonnes équivalent carcasse (téc) de viande ovine, dont 80% sous forme de viande de mouton. Près de 19% de la production française était commercialisée sous signe officiel de qualité en 2022 .

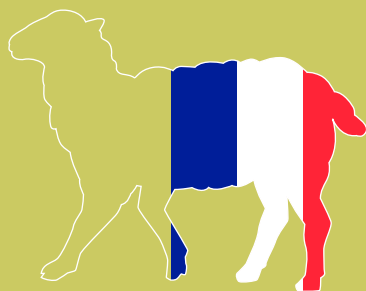
## VIANDE OVINE ABATTUE EN FONCTION DU TYPE DE VIANDE

Source : GEB/IDELE



Le marché français est cependant très dépendant des importations. **Ainsi, le taux d'autoapprovisionnement en viande ovine de la France était de 52% en moyenne entre 2020 et 2022<sup>2</sup>.** La production française a continuellement diminué depuis le début des années 80, au moment de la mise en place de l'organisation commune de marché (OCM) sur les viandes ovines.

**La France produit l'équivalent de 52 % de sa consommation de viande ovine.**

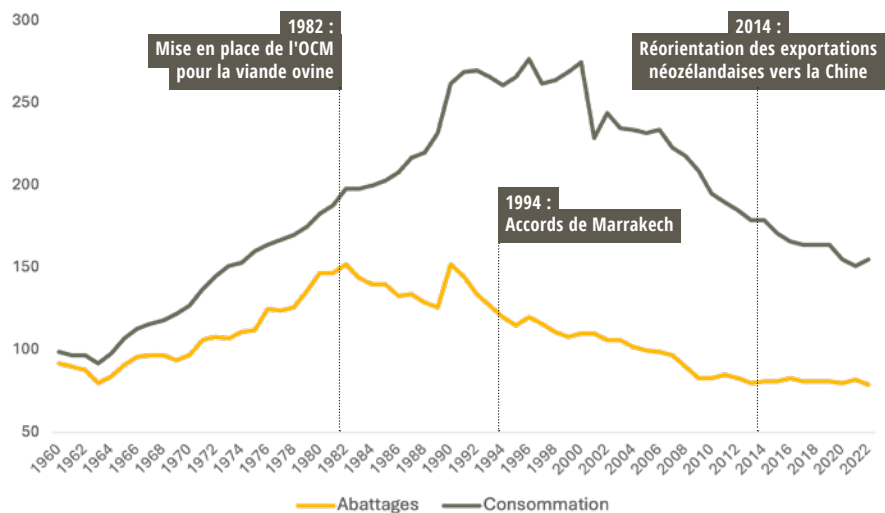


**La libéralisation du marché européen de la viande ovine et la mise en concurrence des différentes productions européennes ont été globalement défavorables au secteur ovin français,** moins compétitif que celui de ses voisins britannique et irlandais. L'instauration d'aides couplées à la brebis à partir de 1982 n'a pas suffi à enrayer cette baisse et le secteur reste aujourd'hui confronté à d'importantes contraintes structurelles qui favorisent les importations.



### EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DES ABATTAGES DE VIANDE OVINE FRANÇAISE

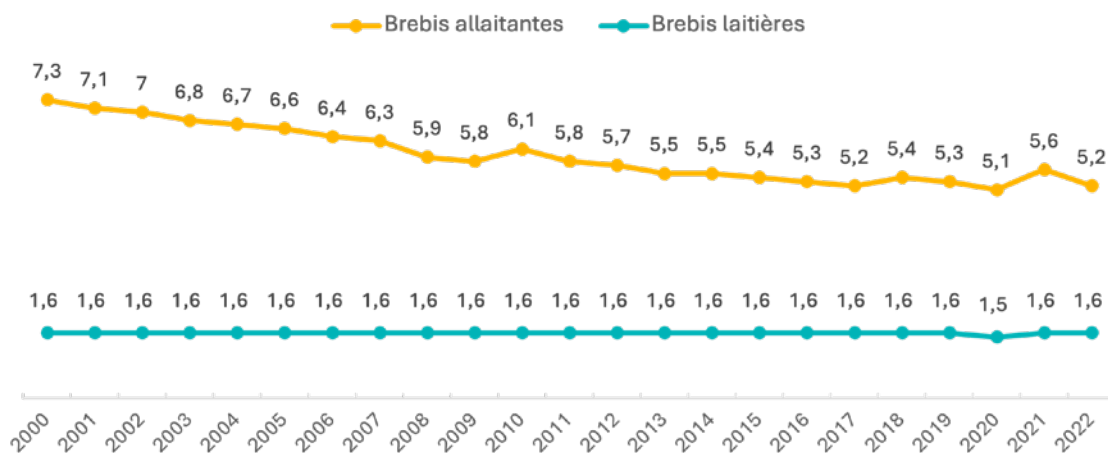
Source : GEB/IDELE



D'après les résultats de l'enquête nationale sur l'élevage, **le cheptel français en 2022 se composait de 4,8 millions de brebis et agnelles saillies**. La tendance baissière, à l'œuvre depuis les années 1980, a considérablement réduit le cheptel national qui approchait les 10 millions de têtes à cette période. Cette diminution a principalement touché le cheptel allaitant, expliquant ainsi le recul plus marqué de la production d'ovins adultes et le report sur l'engraissement d'un plus grand nombre de moutons issus du cheptel laitier.

### EVOLUTION DU CHEPTEL REPRODUCTEUR FRANÇAIS ENTRE 2000 ET 2022

Source : GEB/IDELE



**On trouve en France 65 000 exploitations de viande ovine et 5 800 exploitations spécialisées dans la production de lait.**

Dans la production allaitante, les structures de production sont fortement atomisées. Et deux systèmes de production coexistent en France, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production de moutons en bergeries.

## RÉPARTITION DU CHEPTEL ET DES EXPLOITATIONS DÉTENANT DES BREBIS ALLAITANTES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE AU 01/01/2022

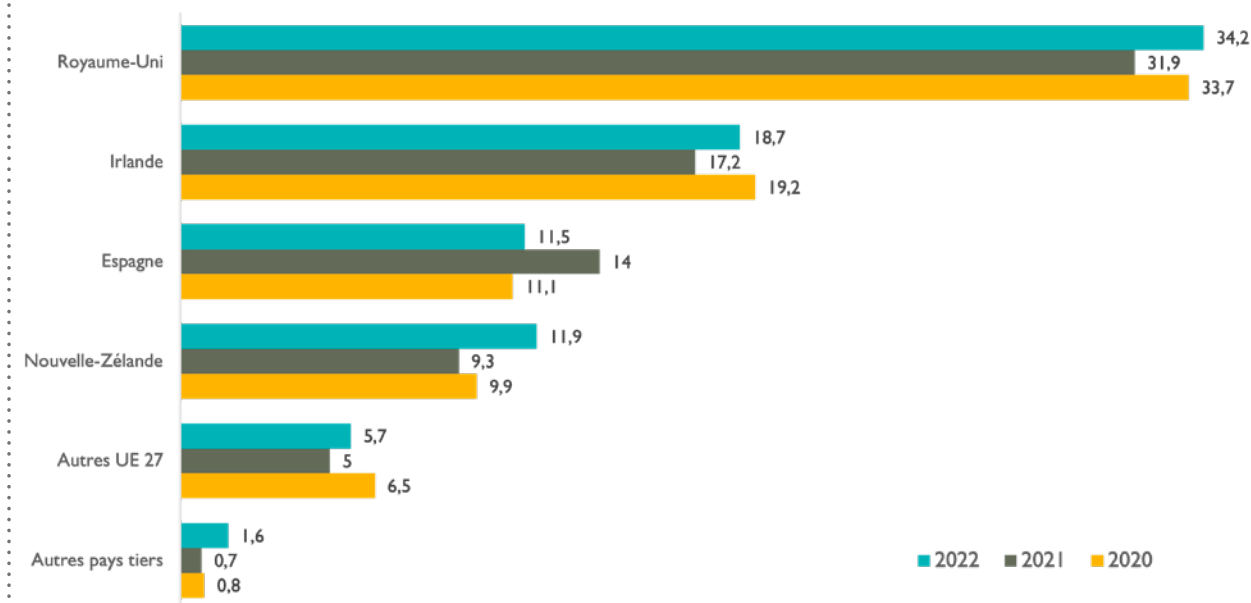
Source : GEB/IDELE

Nombre d'animaux	Nombre d'exploitations	Part du total	Nombre de brebis allaitantes total	Part du total
< 50 brebis	49 842	76%	494 579	12%
De 50 à < 150 brebis	7 855	12%	672 183	17%
De 150 à < 300 brebis	3 830	6%	814 311	20%
De 300 à < 500 brebis	2 230	3%	847 949	21%
De 500 à < 1000 brebis	1 222	2%	799 674	20%
> 1000 brebis	271	< 1%	396 509	10%

**La France est le premier pays consommateur de viande ovine en UE depuis la sortie du Royaume-Uni.** Sur les 155 000 téc consommées en France en 2022, 75 000 provenaient d'importations principalement issues du Royaume-Uni (22%), d'Irlande (12%), de Nouvelle-Zélande (8%) ou d'Espagne (7%).

## IMPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDE OVINE EN FONCTION DE L'ORIGINE EN 2020, 2021 ET 2022 (en téc)

Source : GEB/IDELE



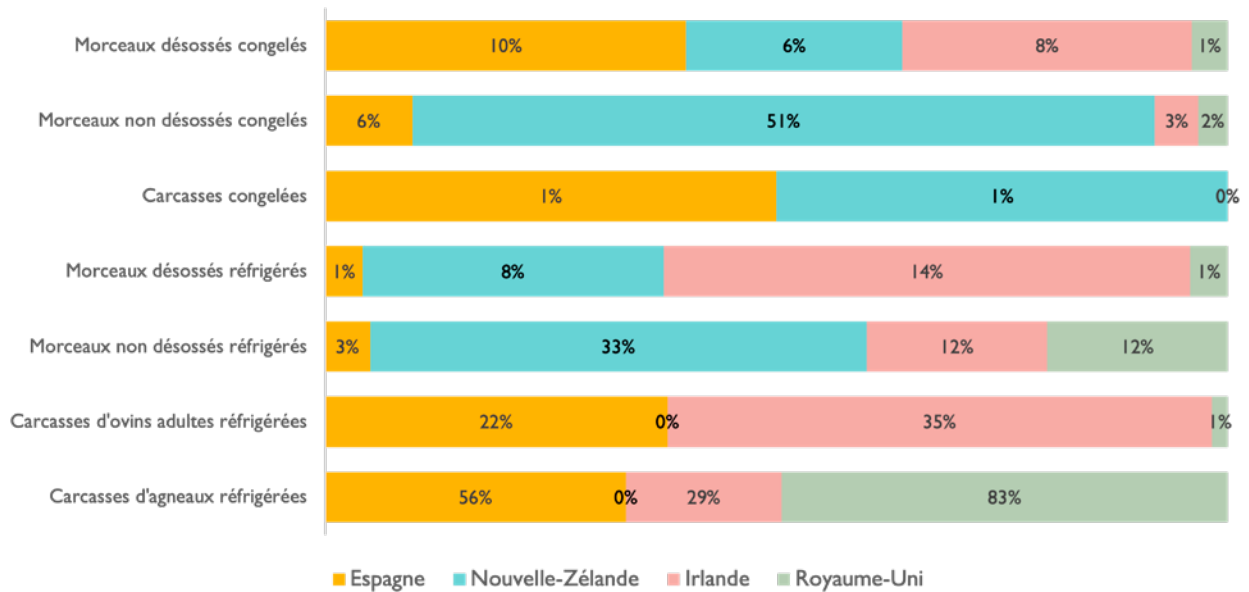
**Les achats sont saisonniers : plus de 15 % ont lieu au moment de Pâques.** Les formes de viande ovine importée sont très diverses. Ainsi, les importations depuis le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande se font majoritairement sous forme de carcasses, pour des raisons de proximité, alors que les importations en provenance de Nouvelle-Zélande se font essentiellement sous forme de morceaux congelés, notamment de pièces comme les gigots.

Dans ce cas, la viande est réfrigérée sous atmosphère contrôlée, permettant ainsi une meilleure conservation par rapport aux viandes fraîches, parfois de plusieurs mois. Cette caractéristique renforce la pression exercée sur les filières européennes pour lesquelles la production est étalée dans le temps afin de répondre à la demande et dont la viande doit être consommée rapidement après abattage.



### TYPES DE VIANDE OVINES IMPORTÉES EN FRANCE EN 2022

Source : GEB/IDELE



A savoir : Il s'agit de données douanières brutes. Ainsi, certains volumes en provenance du Royaume-Uni sont ensuite réexportés vers d'autres pays de l'UE notamment.



## CONTEXTE COMMERCIAL / SENSIBILITÉ AUX ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Les droits de douane européens sur la viande ovine non transformée, en dehors d'avantages préférentiels ou contingents spécifiques, sont composées d'une partie ad valorem (12,8%) à laquelle s'ajoute une partie fixe. Les importations de viande ovine de l'Union européenne depuis les pays tiers se limitent essentiellement aujourd'hui :

- aux flux originaires du Royaume-Uni depuis le Brexit, **libres de droit de douane et sans limitation de volumes** ;
- aux flux issus des contingents de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994. Ces importations bénéficient d'une **exonération totale de droit de douane**. Avant le Brexit, le volume total concédé était de 286802 téc. Avec la séparation du contingent dont une partie a été attribuée au Royaume-Uni, le volume total concédé pour l'UE est de 150766 téc.

En 2022, le contingent européen ouvert aux différents partenaires commerciaux a été rempli à hauteur de 47%, la Nouvelle-Zélande ayant rempli 56% de son quota, l'Australie 92%, le Chili 18% et l'Uruguay 20%. Il existe donc un potentiel d'augmentation significatif des importations si l'ensemble des quotas venaient à être remplis.

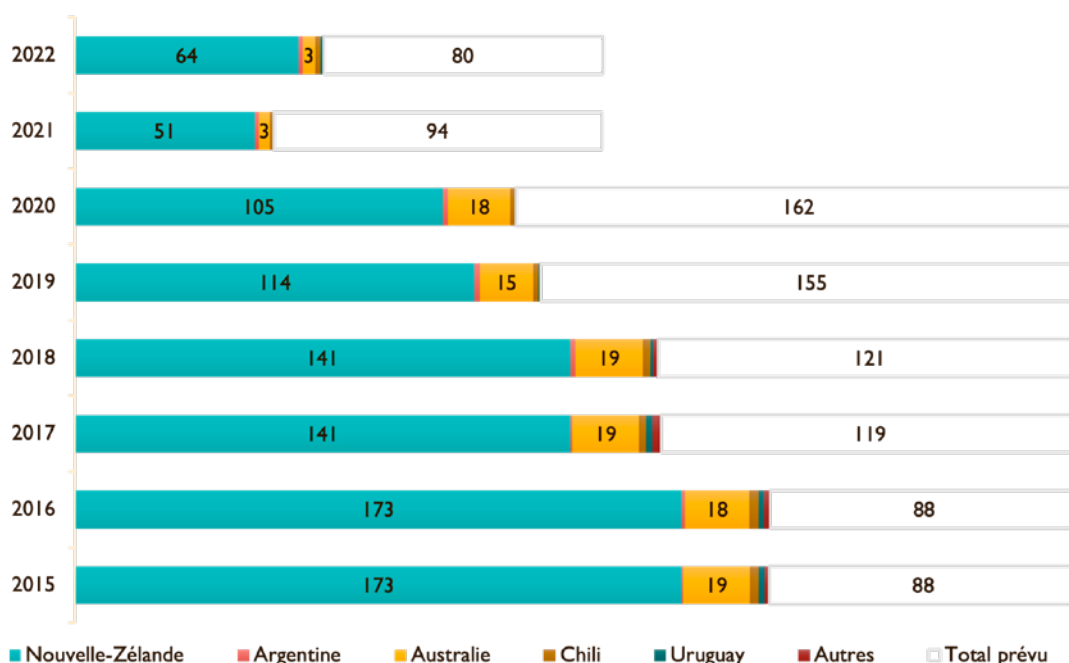
### CONTINGENTS DE L'UE SUR LA VIANDE OVINE EN 2023

Source : Commission européenne

Pays	Volume accordé (en milliers de téc)
Nouvelle-Zélande	125,8
Argentine	19,5
Chili	8,6
Australie	5,8
Uruguay	4,8

### IMPORTATIONS EUROPÉENNES DE VIANDE OVINE EN FONCTION DES ORIGINES ET PAR RAPPORT AUX CONTINGENTS PRÉVUS

Source : GEB/IDELE



**Dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande<sup>3</sup>, cette dernière a obtenu des concessions supplémentaires sur la viande ovine.** Le pays, qui commerce principalement avec la Chine, ne remplit pas le quota actuel négocié avec l'UE. Le texte prévoit néanmoins l'ouverture progressive par l'UE, entre 2024-2031, d'un nouveau contingent tarifaire de 38 000 téc de viande ovine à droit nul. Celui-ci est divisé en deux, avec :

- Un quota dédié à la viande réfrigérée de 13 300 téc ;
- Un quota dédié à la viande congelée de 24 700 téc.

Dans le cadre des négociations en cours avec l'Australie, cette dernière souhaite également améliorer son accès au marché communautaire, alors que le pays remplit quasi-intégralement son contingent actuel issu de l'OMC. Les négociations n'ont cependant pas pu être conclues, pour le moment, en raison d'un fort désaccord sur ce point précis. **Mais la Commission aurait d'ores et déjà fait une offre de 20 000 téc de contingent supplémentaire à l'Australie.**<sup>4</sup>



3 - dont la procédure de ratification a été finalisée côté UE le 27 novembre 2023

4 - Étude « Risques et opportunités pour les filières animales françaises et européennes dans la perspective d'accords de libre-échange UE/Nouvelle- Zélande et UE/Australie » ABCIS 2018

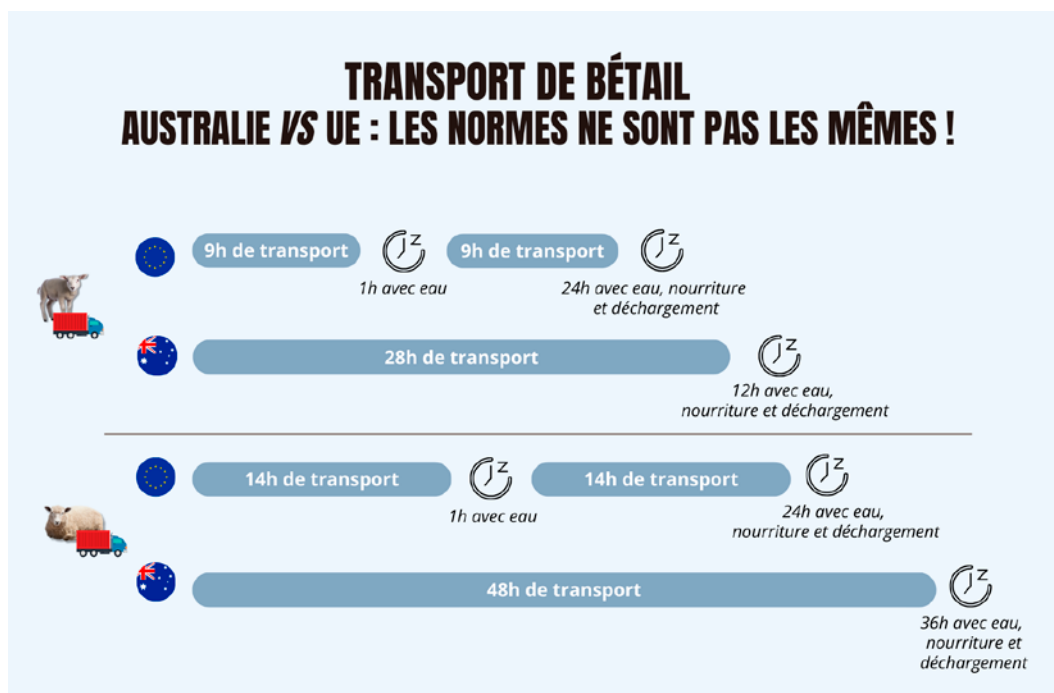
# ANALYSE COMPARÉE DES PRATIQUES AGRICOLES ENTRE L'UE ET L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZÉLANDE



## Bien-être animal

Les réglementations sur le transport des animaux vivants des pays tiers sont souvent plus souples qu'en Europe et notamment dans le cas de l'Australie.

**Les règles australiennes concernant le transport d'animaux vivants sur de longues distances sont minimales et pratiquement inapplicables.** En raison de préoccupations économiques liées à la taille du pays, les normes autorisent le voyage de la plupart des animaux pendant une durée maximale de 48h<sup>5</sup> sans nourriture ni eau. De nombreux moutons australiens sont transportés sur de longues distances, et plus d'un million d'ovins sont envoyés sur des milliers de kilomètres de l'ouest du pays à l'est.





**Au-delà du transport, d'autres pratiques différentes dans cette filière entre l'UE et les pays tiers.**

A titre d'exemple, le mulesing, une intervention chirurgicale qui consiste à retirer la peau située autour de la queue des ovins, est encore pratiqué dans les pays tiers. Cette pratique vise à éviter l'apparition sous-cutanée de myiases (des larves de mouches) qui peuvent mettre en danger la santé du mouton, la qualité de la laine ainsi que son développement, limitant ainsi le rendement de la production. **Le mulesing est, en outre, souvent réalisé sans anesthésie par les éleveurs et sans suivi médical particulier.** En l'absence de complication, le temps de cicatrisation est estimé de 2 à 3 semaines.

**Si la Nouvelle-Zélande a interdit cette pratique en 2018, l'Australie l'autorise toujours.** En 2020, une proposition de loi visant à interdire le mulesing à l'horizon 2022 dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud a été rejetée sous la pression d'organisations professionnelles du secteur<sup>6</sup>. **Dans l'UE, le recours à cette pratique est interdit pour des questions de bien-être animal.**

## Traçabilité

**Comme pour la filière bovine, la traçabilité est un important sujet de distorsion.** Par exemple dans l'UE : les ovins doivent faire l'objet d'une identification individuelle avant leurs 6 mois, et les mouvements des animaux doivent être notifiés. **Il n'existe pas de réglementation équivalente en Australie et en Nouvelle Zélande.**

## Antibiotiques activateurs de croissance

**En Australie, il n'existe pas d'interdiction légale d'utiliser des antibiotiques comme stimulateurs de croissance.** Cependant à la suite d'une initiative volontaire des filières d'élevage en 2017, les antibiotiques utilisés en médecine



humaine ne sont plus utilisés comme stimulateur de croissance dans ces filières<sup>7</sup>. Cinq antibiotiques, non utilisés en médecine humaine, restent toutefois utilisés chez les volailles, les porcs, les bovins et les ovins. C'est le cas du du Monensin et de la Salinomycine dans la production ovine. **Dans l'UE et au Royaume-Uni, l'utilisation de ces produits en tant que stimulateurs de croissance est interdite depuis 2006.** Par ailleurs, d'après le guide australien de prescription des antibiotiques, la virginiamycine ou l'unestreptogramine — interdites comme additifs alimentaire dans l'UE depuis 1998 — peuvent encore être utilisées dans la production ovine.

La Nouvelle-Zélande autorise l'usage de certains antibiotiques comme activateurs de croissance, à l'exception de ceux considérés comme importants pour la santé humaine. Aucune utilisation n'a toutefois été relevée en production ovine.

## Autres produits vétérinaires

**Les molécules utilisées sur les animaux, notamment dans la lutte contre les insectes et parasites, font également l'objet de divergences réglementaires.** Par exemple, les éleveurs néo-zélandais peuvent utiliser de manière courante le diflubenzuron, substance à action insecticide, interdite depuis 2021 en UE.

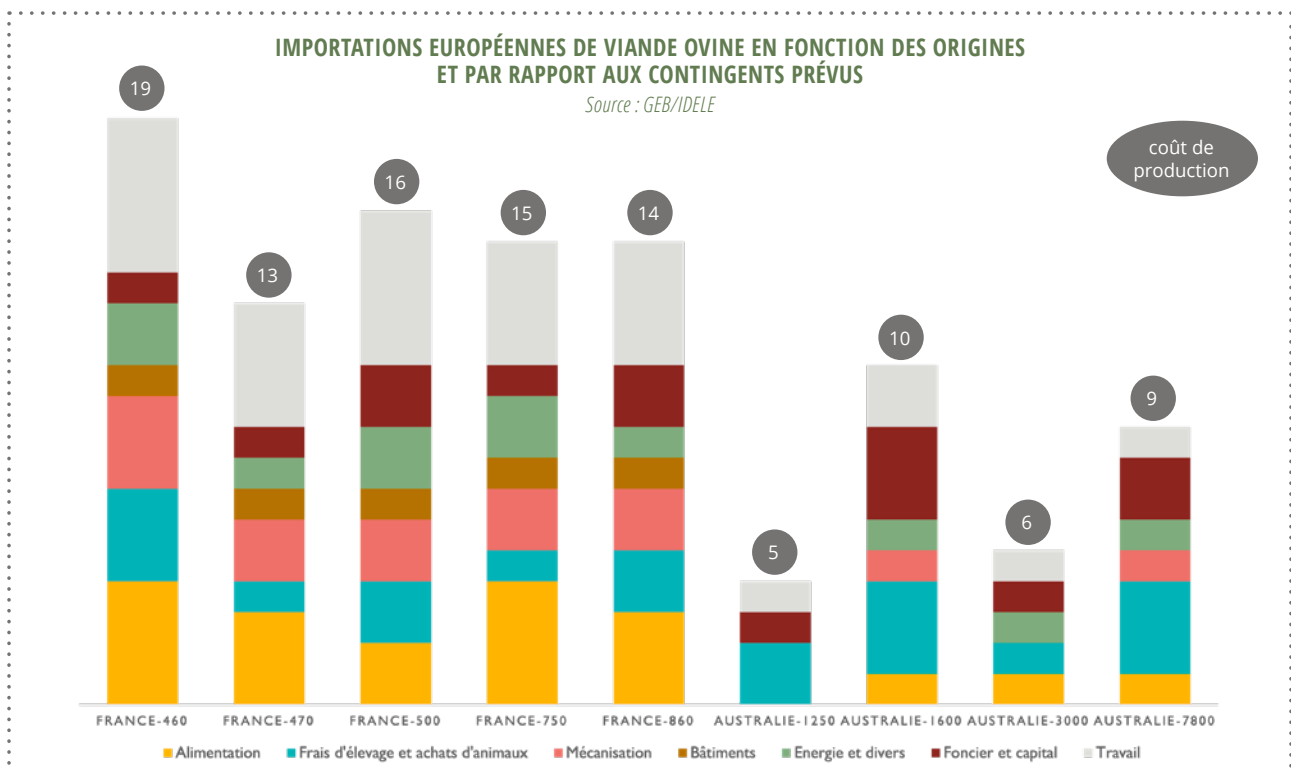
6 - <https://www.sheepcentral.com/nsw-ag-minister-rebuffs-calls-for-mulesing-regulation/>

7 - Responding to Antimicrobial Resistance Australian Animal Sector National Antimicrobial Resistance Plan 2018, <https://www.agriculture.gov.au/animal/health/amr/national-arp-2018>

# ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA DISTORSION LIÉE À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Il n'a pas été possible dans le cadre de cette étude d'évaluer le coût d'une distorsion environnementale en particulier.

Les coûts de production en élevage ovin varient beaucoup entre les différents producteurs mondiaux en raison notamment de la différence de modes de production ou de réglementations (sanitaire, social, bien-être animal...).

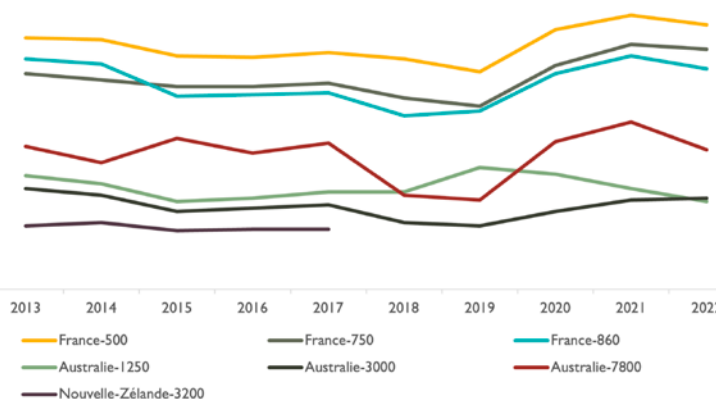


Hors aléa conjoncturel (sécheresse), les coûts de production sont ainsi nettement inférieurs en Australie par rapport à la France. **En moyenne sur les 10 dernières années disponibles en production ovine (2013-2022), les coûts de production en Australie étaient inférieurs de 50% aux coûts de production français.**

La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne peut permettre de réduire certaines de ces distorsions de concurrence liées à la différence de normes environnementales, sanitaires ou de bien-être animal, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers.

## ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION POUR LES FERMES OVINES EN FRANCE ET EN AUSTRALIE ENTRE 2013 ET 2022

Source GEB/IDELE



Cette étude de cas a été réalisée dans le cadre du rapport Agriculture : *Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures miroirs ?* réalisé par la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'Institut Veblen et Interbev.



Retrouvez les autres études de cas :



#### AUTEURS

Enzo Amaroli [Fondation pour la Nature et l'Homme]  
Alexandre Chédeville (Interbev)  
Baptiste Buczinski (IDELE)  
Jean-François Garnier [Consultant indépendant agriculture/agro-économie]

#### AVEC LES CONTRIBUTIONS DE

Mathilde Dupré, Stéphanie Kpenou [Institut Veblen]  
Paula Torrente, Thomas Uthayakumar [Fondation pour la Nature et l'Homme]

#### MAQUETTE / INFOGRAPHIES

Sophie Lépinay / Paula Torrente et Elodie Lenoir [Fondation pour la Nature et l'Homme]

#### PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

iStock • FNH • Interbev • Flaticon • Freepik